



Monsieur le Président,

A l'égal de mes collègues représentant.e.s des organisations syndicales des chef.fe.s d'établissement, et en tant de représentant de la première organisation syndicale des personnels administratifs et d'intendance des lycées sur les trois académies qui composent la région Grand est, permettez-moi tout d'abord Monsieur Leroy, de profiter de cette première rencontre officielle pour vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Région Grand Est.

Je vous, et je nous souhaite collectivement que nos objectifs partagés d'amélioration des conditions de vie et d'études des élèves qui nous sont quotidiennement confiées progressent et se concrétisent.

Monsieur le Président, vous permettrez à l'adjoint gestionnaire matériel et financier que je suis de me faire un peu littéraire. Vous connaissez en effet cette fable antique de la langue d'Esopo où l'esclave ESOPE à la demande de son maître, devait lui servir pour un repas à la fois le meilleur et le pire des plats. Il lui servit à chaque fois de la langue. Cette métaphore de la parole comme meilleure ou pire des choses en ce qu'elle peut unir ou diviser les hommes et bien nous pouvons allègrement la transposer à la décentralisation.

En effet, comme la langue d'Esopo, la décentralisation peut être à la fois la pire et la meilleure des choses selon la manière dont les responsables politiques dont vous êtes la déclinent.

L'Etat n'est forcément pas ce monstre froid et désincarné difficile à faire évoluer et la collectivité territoriale régionale la structure administrative de proximité idéale pour répondre à tous les défis et inversement la collectivité territoriale n'est pas ce lieu propice à une vision trop strictement locale voire favorisant un certain clientélisme et l'Etat ce refuge forcément protecteur.

Depuis 1982, la décentralisation a incontestablement permis une nette amélioration des conditions de vie, d'études et de travail tant des élèves que des personnels enseignants administratifs et techniques qui évoluent au sein des établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Toutefois, depuis quelques années maintenant, la décentralisation crée incontestablement également de la complexité et donc de la confusion.

L'exemple du transfert des personnels techniques initié par la loi de 2004 en est une preuve.

Si le passage à la Région à apporter aux ATTEE une nette, légitime et nécessaire amélioration à la fois salariale que de leurs conditions de travail, elle n'en est pas moins une source de complexité dans la gestion quotidienne et le management.

En effet face à des injonctions nouvelles ou en tout cas réaffirmés de notre administration nationale : accueillir de publics différents de façon plus importantes (par exemple des apprentis, des adultes en formation continue, des jeunes en service national universelle), ouvrir nos établissements plus longtemps dans la journée sur des horaires particuliers, dans l'année, pendant les périodes de vacances scolaires. Tout cela se heurte à des règlements sur le temps de travail des personnels techniques indispensable à ces missions qui complexifie notre travail et empêche le bon déroulement de ces objectifs.

Il y a là du grain à moudre pour discuter et s'améliorer. Alors bien sûr la question financière doit être posée et l'Etat doit être clair avec la collectivité. Cependant nous ne pouvons être les personnels d'intendance et de direction les victimes sourdes de ces lacunes législatives ou ces incompréhensions institutionnelles.

Car je vous le dis en vérité les personnels d'intendance souffrent, véritablement :

- Le développement du progiciel de comptabilité OPALE dont vous n'êtes pas responsable, pèsent déjà sérieusement dans le quotidien du travail des gestionnaires et risquent d'empirer.
- Le nouveau mode de gestion des équipes EMOP par DECLYC reste laborieux selon les secteurs.
- Certains postes d'ATTEE (magasiniers, veilleurs de nuit, etc...) qui ne sont pas remplacés et qui compliquent la vie des équipes de directions de même que les contraintes horaires des ATTEE qui ne correspondent plus au rythme de vie des établissements.
- Les modalités de déclinaison de l'autorité fonctionnelle des gestionnaires vers les personnels ATTEE ou de la Région vers les gestionnaires (quid de la convention ?) qu'il faut définir et/ou redéfinir !!

Bref, vous voulez relancer le dialogue nous y sommes prêts mais il conviendra d'apporter des réponses concrètes à ces questions qui se posent et que nos collègues du syndicat des chefs d'établissements SNPDEN UNSA ont également évoqué.

Je vous remercie de votre écoute.

Yannick WILLIOT, Représentant Inter-académique pour le syndicat A&I UNSA des 3 sections académiques de la région Grand Est